
**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS TERRESTRES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de prolongement de la rue Saint-Omer
sur le territoire de la ville de Lévis
par la Ville de Lévis**

Dossier 3211-05-466

Le 28 octobre 2016

***Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques***

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de prolongement de la rue Saint-Omer sur le territoire de la ville de Lévis par la Ville de Lévis répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2015-04-09	Réception de l'avis de projet
2015-04-24	Délivrance de la directive
2016-04-15	Réception de l'étude d'impact
2016-06-17	Transmission du premier document de questions et commentaires à l'initiateur de projet (addenda n° 1)
2016-07-27	Réception de l'addenda n° 1
2016-09-20	Transmission du deuxième document de questions et commentaires à l'initiateur de projet (addenda n° 2)
2016-10-04	Réception de l'addenda n° 2

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de la Ville de Lévis consiste à prolonger la rue Saint-Omer entre le chemin des Forts et le boulevard Wilfrid-Carrier à Lévis sur une longueur approximative de 2 km. Le projet comprend également le réaménagement de la rue des Moissons entre la rue Monseigneur-Bourget et le boulevard Wilfrid-Carrier ainsi que le raccordement, à peu près en son centre, de la rue des Moissons avec le futur prolongement de la rue Saint-Omer. La largeur d'emprise totalise 32 m. On retrouve deux voies de circulation par direction et séparées par un terre-plein

central. Elle inclut un trottoir ainsi qu'une piste multifonctionnelle du côté ouest qui rejoint la piste cyclable existante. La vitesse affichée sera de 50 km/h. La circulation sera gérée par des feux de circulation et un passage à niveau est prévu pour la voie ferrée. Les deux cours d'eau seront traversés par des ponceaux et le ruisseau Rouge devra être relocalisé.

Selon la Ville de Lévis, la justification du projet tient à des problèmes de plus en plus importants de congestion et au potentiel de développement de ce secteur. La mise en service de la nouvelle route est prévue pour l'automne 2019. Le coût du projet est estimé à 28,9 M\$, incluant 20 % de contingence.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDELCC ainsi que les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;
- la Direction de l'expertise en biodiversité;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- VILLE DE LÉVIS. *Prolongement de la rue Saint-Omer, Étude d'impact sur l'environnement, Déposée au ministère du Développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Rapport principal*, par Norda Stelo, avril 2016, 198 pages et 7 annexes;
- VILLE DE LÉVIS. *Prolongement de la rue Saint-Omer, Étude d'impact sur l'environnement, Déposée au ministère du Développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Addenda – Réponses aux questions du MDDELCC*, par Norda Stelo, juillet 2016, 41 pages et 3 annexes;
- VILLE DE LÉVIS. *Prolongement de la rue Saint-Omer, Étude d'impact sur l'environnement, Déposée au ministère du Développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Addenda n° 2 – Réponses aux questions du MDDELCC (2^e série)*, par Norda Stelo, septembre 2016, 27 pages et 5 annexes;
- VILLE DE LÉVIS. *Lettre d'engagements – Étude d'impact sur l'environnement – Prolongement de la rue Saint-Omer*, 26 octobre 2016, 3 pages.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond pour l'essentiel aux exigences de la directive du ministre datée du 24 avril 2015.

De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact au plus tard à la date de la signature des lettres mandat du ministre annonçant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Dans la mesure où l'initiateur s'engage à réaliser les activités citées plus haut, il est possible de conclure que l'étude d'impact et le rapport complémentaire répondent, dans leur ensemble, aux exigences de la directive du ministre de l'Environnement. Ces documents contiennent assez de renseignements pour donner un avis favorable sur la recevabilité de l'étude d'impact. En conséquence, le ministre peut rendre publique l'étude d'impact déposée et indiquer à l'initiateur du projet d'entreprendre l'étape d'information et de consultation publiques prévue par règlement du gouvernement.



Marie-Lou Coulombe, biologiste M.Sc.

Chargée de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres